

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

**Délibération de la séance du vendredi 8 décembre 2025
Salle Messian – ENM de Villeurbanne**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2548
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat entre l'ENM, le Collège Chabroux et l'Ecole E. Renan
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Mme Lagarde
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Loire
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Mme
Reveyrand

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 8 décembre 2025

Délibération n°2548 - Convention de partenariat entre le collège Chabroux, l'école Ernest Renan B et l'ENM

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat entre le Collège Chabroux, le Groupe scolaire Ernest Renan B et l'ENM a pour objectif de permettre à 6 classes de cycles 2 de mener une activité d'orchestre à partir d'instruments dits de lutherie sauvage.

La convention présentée en annexe définit les modalités de ce partenariat.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre le collège Chabroux, l'école Ernest Renan B et l'ENM

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention de partenariat avec le Collège Chabroux, le Groupe Scolaire E. Renan et l'ENM et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République

69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 68 98 27



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés:

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne
46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne
Représenté par son Président, Monsieur Stéphane FRIOUX
Ci-après désignée « L'ENM »

D'une part.

Le groupe scolaire Ernest Renan B
5 rue Frédéric Faÿs-69100 Villeurbanne
Représenté par son directeur Mr Laurent Szabo
Ci-après désigné « Renan B »

Et

Le collège Gilbert Chabroux
35, rue Bourgchanin 69100 Villeurbanne
Représenté par Monsieur Miloud Tebbat
Ci-après désigné « Collège Chabroux »

D'autre part.

Article 1 : Objet

Dans le cadre des actions d'Education Artistique et Culturelle développées sur le territoire, l'Ecole Nationale de Musique intervient sur le groupe scolaire Renan B sur le projet Orchestre de lutherie sauvage durant l'année scolaire 2025/2026.

Ce projet concerne au total 6 classes de cycle 2 et sera encadré par deux musiciennes intervenantes de l'ENM (Emiline Juilleret et Sirine Gadacha) en collaboration avec les enseignants.e.s de l'école et se déroulera chaque jeudi après-midi en période scolaire de 14H à 16H30.

Afin de permettre le bon déroulement du projet, il est nécessaire que les classes puissent disposer d'une grande salle pour leurs activités.

Article 2 : Obligations de l'ENM :

L'ENM s'engage à :

- Encadrer les séances de musique en collaboration avec les enseignants.es de l'école Ernest Renan B
- Mettre à disposition le matériel nécessaire au bon déroulement du projet

Article 3 : Obligations du collège :

Le collège s'engage à :

Mettre à disposition, chaque jeudi après-midi de 14h à 16h30, une grande salle (salle polyvalente) destinée à la pratique artistique des classes, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En fonction des besoins du collège, un planning — communiqué en annexe de la convention — précisera les semaines durant lesquelles la salle ne pourra pas être mise à disposition de l'école Renan B.

-Permettre le stockage du matériel entre les séances.

Les obligations précitées du collège et de l'ENM débiteront le jeudi 6 novembre 2025 et se termineront fin juin 2025.

Article 4 : Assurances :

Les deux parties déclarent avoir souscrit avant le commencement des interventions, une assurance « responsabilité civile couvrant les personnes et les biens dans la mesure où leur responsabilité est engagée.

Article 5 : Durée et conditions de validité de la convention

La présente convention est consentie, acceptée et valable pour l'année scolaire 25/26.

Article 6 : Résiliation de la convention :

En cas d'inexécution ou de manquement de l'une des parties à ses obligations découlant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie sans qu'il ne soit besoin de procéder à une formalité judiciaire, après une mise en demeure préalable, notifiée par lettre recommandée dans un délai de 30 jours.

La résiliation effectuée ne donne pas droit au versement d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des parties.

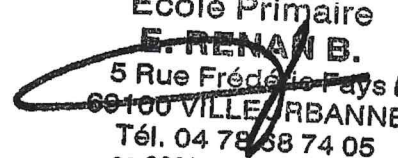
Fait à Villeurbanne, en 2 exemplaires le 30 octobre 2025

Pour le syndicat mixte
de gestion de l'ENMDAD
Stéphane Frioux

Pour le collège
Gilbert Chabroux
Miloud Tebbat

Pour l'école Renan B
Laurent Szabo


Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27


Ecole Primaire
E. RENAN B.
5 Rue Frédéric Fays
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 78 68 74 05
ce.06903731@ac-lyon.fr